LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES À CONNAÎTRE



JE CONSULTE le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM disponible sur le site de ma commune) pour connaître la situation de mon camping face au risque et le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) et pour connaître l'intensité de l'inondation à laquelle mon camping est soumis.



JE REMPLIS avec soins et réponds aux obligations du Cahier de Prescriptions de Sécurité (CPS).

Consultez:

Le guide pratique national sur :
 https://www.entreprises.gouv.fr/files/directions_services/tourisme/hebergement/guide-securite-campings2011.pdf

LES OUTILS DE PROTECTION À METTRE EN PLACE



JE DEMANDE un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments de mon activité et je réalise les travaux de protection.

Consultez:

 https://metropoletpm.fr/service/article/ protegez-entreprise-cas-d-inondation

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Faites réaliser GRATUITEMENT votre diagnostic de vulnérabilité : papitpm@metropoletpm.fr

Toutes les informations sur

https://metropoletpm.fr/service/article/ protegez-entreprise-cas-d-inondation





MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE









GESTIONNAIRES D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

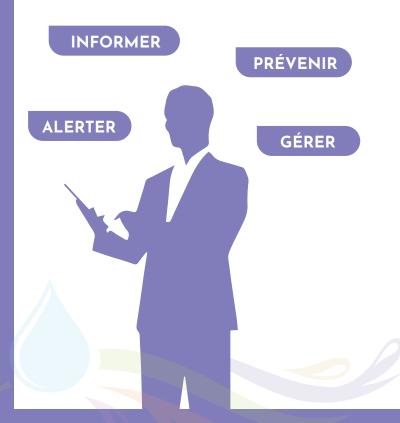
partenaires de la sécurité des touristes face au risque inondation



BANDOL • LE BEAUSSET • LA CADIÈRE D'AZUR • CARQUEIRANNE LE CASTELLET • LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER LA-SEYNE-SUR-MER • SIGNES • SIX-FOURS-LES-PLAGES SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR Le territoire est soumis à trois types d'inondation : les débordements des cours d'eau, le ruissellement urbain et la submersion marine.

Les touristes sont des personnes très vulnérables au risque inondation du fait de leur méconnaissance du territoire, des barrières linguistiques et du peu de culture du risque.

Le responsable du lieu d'hébergement a un rôle majeur dans la prévention et la mise en sécurité de sa clientèle :



LES OUTILS DE PRÉVENTION EXISTANTS À UTILISER

JE TÉLÉCHARGE la plaquette

« Rôle du gestionnaire de camping avant, pendant et après des pluies intenses méditerranéennes » :

http://www.paca.developpementdurable.gouv.fr/plaquettes-a10459. html

J'AFFICHE les 8 bons comportements en français et en anglais :

http://www.paca.developpementdurable.gouv.fr/communicationbrochure-a10884.html



LES MOYENS DE PRÉVISION ET D'ALERTE

MIS À VOTRE DISPOSITION

JE VÉRIFIE auprès de la mairie que mon activité figure bien sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

JE TÉLÉCHARGE deux applications gratuites indispensables :

VIGIE RISQUES, l'application de prévention des risques spécifique à la Métropole TPM.

My PREDICT, l'application de prévision météorologique.



JE M'INSCRIS GRATUITEMENT
À TÉLÉALERTE F24, système d'alerte
par SMS, mis en place par la Métropole,
pour être informé en cas de risques.
Pour en bénéficier, chaque particulier doit
en faire la demande auprès de sa commune
ou s'inscrire directement sur la page web
de la ville, dédiée à cette thématique
ou la page générique citée ci-dessous.
Je peux également encourager mes visiteurs
à s'inscrire sur la durée de leur séjour.

Les 12 communes de la Métropole bénéficient de ce service

https://www.acces-gedicom.com/ Subscriptions/index.isp?CustId=568

En cas de vigilance orange ou rouge de Météo France, JE DIFFUSE AUX CAMPEURS DES CONSIGNES PARTICULIÈRES

JE DÉCLENCHE L'ALERTE À LA DEMANDE DES AUTORITÉS

ATTENTION PARTICULIÈRE À AVOIR :

Les mobil-homes, s'ils sont emportés par l'eau, accentuent le risque inondation en formant des obstacles à l'écoulement. Il est important de les ancrer solidement et de les placer dans les zones les moins exposées.